

Une équipe pour un renouveau à Audresselles

Les Audressellois ont accordé, lors du scrutin du 15 mars, leur confiance à la liste menée par Antoine Benoît qui a remporté l'ensemble des sièges du conseil municipal.

Cette nouvelle équipe est en place depuis le 28 mai 2020.

Le groupe affiche une volonté forte d'instaurer une nouvelle façon de travailler : fonctionner en **équipe**, agir en toute **transparence** et retrouver une **proximité** avec tous les habitants.

Vos élus vous invitent à découvrir ce premier numéro de CAP AUDRESSELLES, le nouveau bulletin municipal.



Maire : Antoine Benoit

1er Adjoint : Xavier Ringo

2ème Adjoint : Raouti Chikaoui

3ème Adjoint : Graziella Lefilliatre

4ème Adjoint : Franck Ternisien

Conseillers : Elisabeth Baillet - Isabelle Coulange - Bernard Delahaye - Christelle Evrard - Sandrine Fasquel - Patrice Guerrin - Olivier Hugon - Fabien Markiewicz - Déborah Pailhé - Lauriane Poulthier.

Le mot du Maire



Bonjour à toutes les Audresselloises et à tous les Audressellois.

Comme déjà annoncé le 28 mai, lors de ma prise de fonction, je suis heureux de la victoire de cette équipe qui, année après année, s'est regroupée autour de moi. Les élus

d'aujourd'hui m'ont porté et soutenu. Cette équipe est cohérente, unie et prête à travailler pour le village.

Je suis heureux de ne pas être seul. Je sais qu'être maire d'Audresselles, ce n'est pas rien. Prendre la responsabilité du plus beau village du monde, ce n'est pas rien.

Vous découvrirez dans ce N°1 de « Cap Audresselles » un premier bilan de nos 7 premiers mois de fonctionnement, Nous récoltons déjà les premiers fruits du travail de nos commissions municipales.

Les comptes de gestion 2020 sont clos et nous savons, dès à présent que nous avons respecté notre budget. Nous sommes prêts à réinvestir, mais nous nous devons d'être réfléchis et mesurés dans nos dépenses et respecter notre engagement de ne pas augmenter la part communale des impôts. Pour cela donc, il nous faudra déployer de la méthode, aller chercher des financements, systématiser les demandes de subventions. J'espère que ce virus, pour cette nouvelle année, nous laissera un peu tranquille.

Je renouvelle mes remerciements à l'équipe municipale qui s'est engagée depuis juin à l'amélioration du « vivre ensemble ». Je remercie le personnel communal qui a accompagné le changement de municipalité. Je remercie le personnel du camping qui, malgré toutes les difficultés rencontrées cette année, a réussi à sauver la saison 2020.

Merci aussi à tous ceux qui s'engagent de façon bénévole dans notre village, pour les Audressellois.

Je souhaite à chacun d'entre vous une belle année 2021.

Antoine BENOIT, Maire d'Audresselles

Le Maire vous partage un premier bilan à l'issue de 7 mois de fonctionnement.

Des actions visibles...

- La campagne pour la propreté du village
- La pose de 25 poubelles de rues
- L'ancien camping de la corniche réaménagé en parking saisonnier
- L'accent mis sur le nettoyage des rues pendant tout l'été
- De premières réparations de voirie (+ plaques d'égout)
- Le curage des fossés des chemins vicinaux
- La réparation du toit de l'église.
- Les réparations des fuites du toit de l'école
- La façade de l'école repeinte ainsi que la salle de motricité
- Une nouvelle cantine aux normes de sécurité
- L'abandon de toute construction sur terrain derrière le calvaire
- De nouveaux horaires d'ouverture de la mairie, y compris le mercredi
- Une permanence des élus le samedi matin
- La remise en place des subventions aux associations
- Des chèques cadeaux pour nos jeunes diplômés
- Un colis des aînés moins coûteux et de belle qualité
- L'aide logistique à la fête du crabe
- La mise en place des autorisations de terrasses (AOT)
- Un site internet mis en ligne dès le 28 mai
-

D'autres moins visibles mais essentielles...

- La régularisation de 4 années de charges du camping, soit 270000€, réintégré sur notre budget communal.
- Les régularisations des déclarations Urssaf, TVA, Ircantec-Cnracl, contrats aidés sont faites. Nous sommes en attente de remises des pénalités (autour de 230 000€ restent dûs encore à ce jour).
- La régularisation des évolutions de carrières des agents municipaux dont les simples droits de leur fonction n'étaient pas respectés.
- La régularisation des relevés de carrières (retraite) pour les salariés de la commune est un chantier de ce début d'année.
- La dématérialisation des mandats et titres avec la trésorerie (octobre)
- La dématérialisation des actes avec la sous-préfecture (janvier)
- Un contact renoué avec le Centre de Gestion du Pas de Calais (cdg62)
- Des relations suivies et fréquentes avec les autres collectivités : Communauté de communes CCT2Caps, Sous-préfecture, Grand-site et département, Parc Naturel Régional...
- Les premières subventions arrivent pour la rénovation de la mairie (80%), du camping (25%) et pour la sécurisation des abords de l'école (30%).
- Des bilans sur notre consommation d'énergie sont en cours (mairie et éclairage public)
- Une demande d'aide à l'état et au département a été envoyée en cette fin d'année pour la rénovation-agrandissement de l'école
- La publication d'un appel d'offre pour l'achat des mobil homes au camping.
-

Les Commissions municipales :

<p>C1. Administration/Fonctionnement mairie - Communication Xavier RINGO- Raouti CHIKAOUI- Graziella LEFILLIATRE - Franck TERNISIEN - Olivier HUGON</p>	<p>C5. Aménagement, Voierie, Sécurité Franck TERNISIEN-Déborah PAILHE-Elisabeth BAILLET-Patrice GUERRIN</p>
<p>C2. Finance/budgets, appels d'offres, ... Olivier HUGON - Xavier RINGO – Christelle EVRARD- Bernard DELAHAYE</p>	<p>C6. Sports et Loisirs, Culture, Tourisme, Associations, Fêtes et cérémonies Graziella LEFILLIATRE-Raouti CHIKAOUI-Isabelle COULANGE-Fabien MARKIEWICZ</p>
<p>C3. Camping Patrice GUERRIN-Elisabeth BAILLET-Christelle EVRARD-Lauriane POULTIER</p>	<p>C7. Ecole, Education, Social, santé Sandrine FASQUEL-Isabelle COULANGE- Lauriane POULTIER-Graziella LEFILLIATRE</p>
<p>C4. Urbanisme Xavier RINGO-Christelle EVRARD-Bernard DELAHAYE-Raouti CHIKAOUI</p>	<p>C8. Environnement et propreté Fabien MARKIEWICZ-Déborah PAILHE- Sandrine FASQUEL-Bernard DELAHAYE-Franck TERNISIEN</p>

Mairie d'Audresselles

Rue Pierre et Marie Curie
62164 AUDRESSELLES

Tél : 33 (0)3.21.32.96.81 –

email : audres.com@wanadoo.fr

site : www.audresselles-mairie.com

L'accueil de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Le Maire reçoit, sur rendez-vous, du lundi au vendredi.

Une permanence des élus est assurée tous les samedis de 10h à 12h



Durant la crise Covid, la permanence est assurée par téléphone au 03.21.32.96.81

Toutes les personnes nouvellement arrivées dans la commune sont invitées à se faire connaître en Mairie.



AUDRESSELLES

CORONAVIRUS COVID-19

03 21 32 96 81

MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

- la semaine de 17h à 19h30
- le week-end de 10h à 12h

L'équipe municipale à votre écoute durant le confinement !

C1 : Administration - Fonctionnement mairie - Communication

Les actions de la commission N°1 sont guidées par les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport d'observation relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune.

En réponse à ce diagnostic établi par les services de l'état, l'équipe a établi un plan d'actions visant à :

- Instaurer, développer, s'approprier une culture de gestion et mettre fin à la sous Administration.
- Elaborer un processus de décision sécurisé.
- Renforcer notre expertise et nos savoir-faire.
- Elaborer un programme réaliste planifié et quantifié d'économies.
- Instaurer la transparence pour rétablir la confiance.

Pour plus d'infos, voir le CR du Conseil du 5 octobre 2020

Rendez-vous sur le nouveau site de la municipalité :



AUDRESSELLES
site officiel

www.audresselles-mairie.com

Visite de la Sous-préfète à Audresselles



Dominique Consille, sous-préfète de Boulogne-sur-Mer, en visite à Audresselles le jeudi 23 Juillet 2020.

Ce rendez-vous a été l'opportunité de riches échanges : prise de contact, partage, conseils et recommandations.

Mme la sous-préfète a été très attentive à toutes nos problématiques, de démographie, d'école, de rénovation des bâtiments et de l'espace publics. Mme Consille a souligné le fait qu'Audresselles n'a jamais bénéficié de subventions de l'Etat et qu'elle sera "très attentive à nos demandes".

Sans aucune surprise, Mme la sous-préfète, a avoué avoir été séduite par le charme d'Audresselles, à nos yeux le plus beau village du monde....

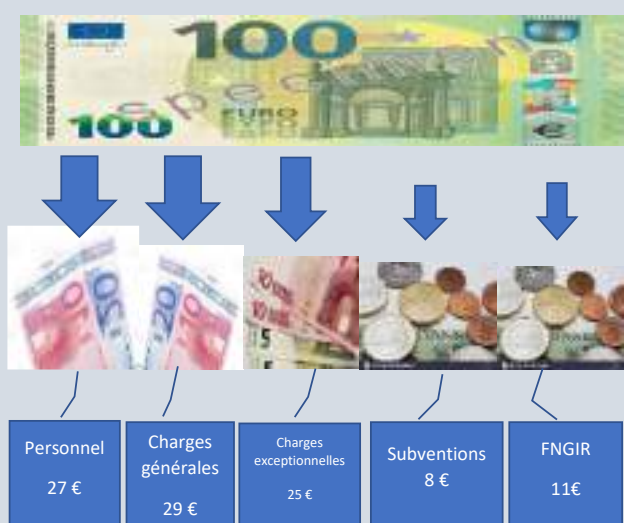
C2 : Finance/budgets, appels d'offres



Budget Principal		Prévu 2020	Réalisé au 05/01/2021
Section de Fonctionnement	Dépenses	620 251€	621 012€
	Recettes	788 447€	735 188€
Section d'investissement	Dépenses	209 574€	14 116, €
	Recettes	209 574€	225 216€



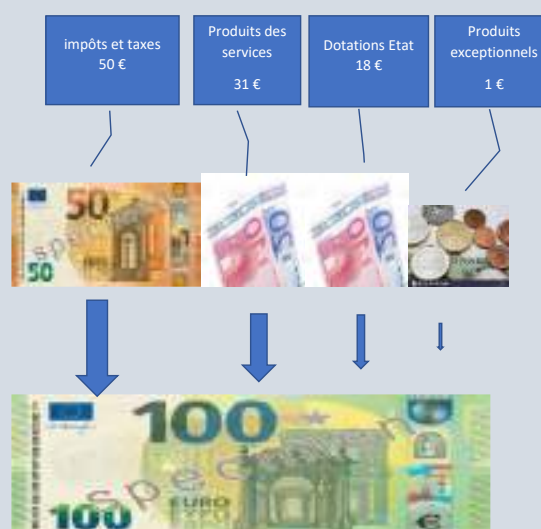
DEPENSES DE LA COMMUNE



Pour 100€ dépensés par notre commune :

- 29€ pour les Charges générales (eau électricité et toutes les charges liées au fonctionnement de la commune)
- 27€ pour les charges du personnel.
- 25€ pour les charges exceptionnelles correspond à une provision sur des pénalités que la commune doit à l'URSSAF et d'autres caisses. Nous négocions la diminution du montant de ces pénalités.
- 11€ pour le FNGIR (montant que verse la commune pour compenser, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité, réforme de la taxe professionnelle.)
- 8€ pour les subventions, aide aux associations, indemnités aux élus.

RECETTE DE LA COMMUNE



Pour 100€ perçus par notre commune :

- 50€ proviennent des impôts et taxes.
- 31€ sont issus des produits des services. C'est-à-dire des recettes de loyers perçus mais surtout du remboursement des charges du camping. En effet la commune se rembourse dorénavant sur le budget du camping des charges qu'elle assume pour le fonctionnement du camping.
- 18€ sont reçus des Dotations de l'Etat.
- 1€ des produits financiers et exceptionnels.

L'excédent brut de fonctionnement (différence entre les recettes et les dépenses) devrait être à la fin de l'exercice 2020 d'environ + 120 000 €.

Ce bilan 2020 sera présenté dès le prochain conseil municipal de février.

Marché : Le marché se tient chaque lundi dans notre village. Nous tenons à ce que ce marché se déroule dans les meilleures conditions pour tous. Ainsi nous tenons à rappeler l'interdiction de stationner rue Marin la Meslée, sur la Place du Déroit et sur la rue Edouard Quenu de 6h à 13h tous les lundis.

Nous ne manquerons pas de continuer à rappeler aux marchands la nécessité d'implanter leurs étals sans occasionner de gêne envers vous, riverains. Pour la saison prochaine, nous réfléchissons sur une implantation du marché plus cohérente et profitable à tous. La mise en place d'un droit de place (forfait annuel ou saisonnier) est prévue pour la saison 2021.

AOT : La chambre des comptes nous a fait un rappel à la loi concernant la nécessité de mettre en place des Autorisations d'Occupation Temporaire en faveur des professionnels qui occupent une partie du domaine public (terrasses, points de ventes, forains, etc..). Elle nous invite à mettre en œuvre sans délai une décision prise lors du conseil municipal du 4 mai 2018. Une information, des formulaires et les tarifs ont été transmis à l'ensemble des intéressés. Le projet d'arrêté et les tarifs ont été présentés au conseil du 11 janvier pour une application en 2021.

C3 : Camping



Budget Camping		Budget 2020	Réalisé au 05/01/2021
Section de Fonctionnement	Dépenses	483 484€	245 936€
	Recettes	1 431 595€	1 352 502€
Section d'investissement	Dépenses	176 766€	99 673€
	Recettes	176 766€	76 766€

Sans surprise, comme nous l'avions anticipé dans le budget 2020, la crise Covid aura eu un impact négatif sur le chiffre d'affaires. Nous avons enregistré une recette en baisse de -120000€ par rapport à l'an passé. L'ouverture tardive et la fermeture anticipée à cause du Covid-19 ont en effet fortement limité l'activité du camping.

La commission tient à formuler sa reconnaissance envers les équipes qui ont œuvré au camping cette année dans un contexte si délicat. Il est à souligner un excellent résultat sur les mois de Juillet et d'Août.

En 2021, près de 280000€ seront investis pour en outre l'aménagement d'une aire de jeux, la rénovation des sanitaires, l'achat de mobil homes. Des demandes de subventions ont été formulées pour aider à supporter ces dépenses. Près de 70000€ ont déjà été accordés.

Un site internet est en cours de création.

C4 : Urbanisme

Place Verte – Ancien terrain de boules

Dans ses engagements de campagne, Antoine Benoit et son équipe a fait la promesse d'aménager la "Place du calvaire" en véritable espace vert.

Une première étape consistait à faire le nécessaire pour amener la société Habitat du littoral à abandonner le projet de construction sur l'ancien terrain de pétanque. Après une longue phase de négociation avec la société porteuse du projet, c'est chose faite ! Le projet est bel et bien abandonné, le terrain redevient propriété de la commune. à suivre...



Permanences FAIRE sur rendez-vous



Vous avez un projet de rénovation ? Vous souhaitez réduire vos factures d'énergie ou souhaitez implanter des énergies renouvelables ? Vous aimeriez obtenir des conseils et avoir des informations sur les aides financières ?

Bénéficiez des conseils gratuits de la conseillère en énergie

FAIRE du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Pendant la période confinement, les permanences se feront uniquement sur rendez-vous préalable au 03.21.87.86.31 ou par mail à info.energie@parc-opale.fr.

Elles se tiendront au Centre d'Interprétation du Paysage CAPland à Marquise.

COVID-19 : LE TEMPS N'EST PAS AU RELÂCHEMENT



**NE LUI LAISSONS AUCUNE CHANCE
NE BAISSONS PAS LA GARDE**



Restez prudents. Le respect des mesures barrière reste très fortement recommandé

C5 : Aménagement, Voierie, Sécurité

Plusieurs aménagements ont été imaginés et mis en œuvre dans les plus brefs délais



25 nouvelles poubelles



Ouverture d'un parking grande affluence sur le site de l'ancien camping de la corniche



Travaux en toiture de l'église

D'autres travaux sont en voie de réalisation.

Des travaux de rénovation de la mairie sont engagés.



Au programme : mise aux normes énergétiques, isolations, électricité, réfection des chéneaux, remplacement des menuiseries, parking etc....

(Finies les bassines d'eau dans la salle du conseil !!)

La commission 8 s'est chargée, pour sa part, d'établir le bilan énergétique.

80% de subventions nous ont déjà été accordées pour financer ce projet.

Il est également prévu le remplacement de trois bornes incendie pour donner suite aux recommandations du SDIS de marquise.

Le coût est estimé à environs 9700€

Les demandes de subventions sont lancées.



Les équipes communales ont été renforcées et équipées pour agir en faveur de la propreté du village.

C6 : Sports et Loisirs, Culture, Tourisme, Associations, Fêtes et cérémonies



Cérémonies 2020

se souvenir
témoigner
raconter
expliquer
partager

Le colis des aînés



La distribution du colis des aînés s'est déroulée

SAMEDI 19 DECEMBRE.

191 colis ont été distribués : 84 colis couples et 107 individuels.

81 réponses à l'enquête de satisfaction



C7 : Ecole, Education, Social, santé

École : une municipalité à l'écoute de l'équipe enseignante

Le nouveau local de la cantine installé cet été donne satisfaction.

Une réflexion sur la qualité des menus de la cantine est engagée.

La commune financera une sortie cinéma dès que la situation le permettra.

Le projet de nommer l'école a été évoqué lors du dernier conseil d'école : plusieurs noms ont été avancés par les élèves comme l'école des crevettes, des flobarts, des margats, l'école surcouf, l'école de l'amitié...

La finalisation pourrait avoir lieu lors d'un conseil municipal des jeunes qui va être mis en place nous l'espérons en 2021.

Des travaux ont été réalisés pendant les vacances d'été et de la toussaint : Travaux en toiture, installation de nouveaux bancs extérieurs, peinture, élagage d'un arbre, mise en place d'un panneau d'affichage, la sécurisation de la montée de la cantine ; etc....

Enfin des subventions ont été obtenues pour nous aider à améliorer la sécurisation des abords de l'école. (Ralentisseurs, panneaux, potelets...)



Un module a été installé pour accueillir la nouvelle cantine



La salle de motricité a été repeinte

Effectifs : 39 élèves.

Horaires : matin : 8h45 - 12h (accueil à partir de 8h35) après-midi : 14h - 16h45 (accueil à partir de 13h50)

Mise en place d'un protocole Covid-19 :

Adaptation des horaires (pour éviter le brassage)

Maternelle : un seul parent accompagne son enfant devant la salle de motricité de 8h35 à 8h40. Sortie de 11h50 à 11h55. L'après-midi dépose des enfants de 13h50 à 13h55 et sortie de 16h35 à 16h40

Primaire : les parents les déposent devant la barrière de 8h40 à 8h45. Sortie de 11h55 à 12h00. L'après-midi entrée de 13h55 à 14h et sortie de 16h40 à 16h45.

Les adultes doivent être masqués dans l'école et dans un périmètre de 50m autour de l'école.

Cantine : 31€ le carnet de 10 tickets. (à retirer en mairie)

Garderie : 1€ le matin. 1€ le soir (payable le jour même), ouverte de 7h30 à 8h45 et de 16h45 à 18h.

Rappel : L'inscription pour la cantine ou la garderie est à déposer à 8h45 la veille du jour souhaité.



Après-midi récréatif à la salle des fêtes de la Briqueterie pour la St Nicolas.

La commune d'Audresselles a remis à chaque enfant un calendrier de l'aveugle. L'association des employés communaux s'est chargée d'offrir le goûter et l'association Les Margats d'Audresselles a financé un spectacle de marionnettes de la compagnie Mariska.



Nos margats diplômés à l'honneur !



L'équipe municipale a tenu à féliciter et mettre à l'honneur les jeunes audressellois qui ont obtenu un diplôme en 2020. Des bons d'achats d'une valeur de 40 à 80 euros selon le diplôme obtenu ont été distribués. Nous leur souhaitons bonne continuation dans la poursuite de leur parcours et encourageons tous nos jeunes à suivre ces exemples de réussite.

Espace associations

**Associations ! Cet espace vous est réservé !
Pour les prochains numéros, n'hésitez pas
à nous faire part de vos messages, vos
informations.**

Le versement d'une subvention aux associations a été décidé lors du conseil municipal du 7 décembre. Une douzaine d'association se verront verser 300€ de subvention pour l'année 2020.



1500€ sont également attribués à la Fête du crabe, en complément du soutien logistique de la commune

Appel aux bénévoles pour la création d'un club de pétanque.



Des amateurs de pétanque sont venus à la rencontre de l'équipe municipale pour faire part de leur envie de créer le club de pétanque d'Audresselles.

Créer un **club de Pétanque à Audresselles** implique de fonder une association selon la loi de 1901.

Nous approuvons cette initiative bénévole et nous encourageons la démarche.

Ce projet vous intéresse, faites le nous savoir en nous envoyant vos noms et vos coordonnées par message (**0627323780**)

Nous ne manquerons pas de vous mettre en relation avec les porteurs du projet.

Santé : Les défibrillateurs sont arrivés !

Un premier défibrillateur a été installé sur la place (sur le mur de l'épicerie).
Un second le sera au printemps prochain à proximité du camping.



En France, 50 000 personnes meurent chaque année d'un arrêt cardiaque: c'est 10 fois le nombre de morts sur la route.
Lors d'un arrêt cardiaque, chaque minute qui passe diminue le taux de survie de 10%. Au bout de 10 min, les chances sont quasi nulles.
Le déploiement de défibrillateurs et leur utilisation par les premiers témoins pourraient augmenter les chances de survie de l'ordre de 40%.

3 gestes à accomplir

► 7 à 8 accidents sur 10 ont donc lieu devant témoin: un proche ou un passant. Sa réaction peut changer le cours des événements, s'il effectue les 3 gestes qui sauvent :



La municipalité envisage le financement et la réalisation de formations aux premiers secours.

Vous êtes intéressés par la démarche ?

FAITES VOUS CONNAITRE !



Coupon réponse

à déposer en mairie ou par mail
audres.com@wanadoo.fr

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

C8 : Environnement et propreté

Campagne Propreté :

Entretenir notre village pour qu'il soit encore plus beau, qu'il devienne propre, est un engagement fort de l'équipe municipale.

La commune s'engage à entretenir les espaces verts ainsi que la propreté de la voirie et met en place des actions d'incitation au public au respect de la propreté.

Il nous appartient à nous tous, Audressellois, Audresselloises, de respecter un certain nombre d'engagements pour atteindre le meilleur résultat en termes de propreté du village. Alors : **« On s'y met TOUS ensemble ! »**



Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux pour enfants, et ce, par mesure d'hygiène. Votre chien est autorisé à faire ses besoins dans les caniveaux à l'exception des portions sur passages pour piétons. **Tout propriétaire ou promeneur de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des crottes sur le domaine public communal.**

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe, (35€)

Passons à l'action !

Vous avez été nombreux à nous réclamer une véritable action pour la propreté et la qualité de vie à Audresselles. Nous vous avons entendus.

Cette campagne d'incitation au civisme et à la citoyenneté est mise en place pour rappeler à chacun les gestes simples à adopter pour le bien-être des Audressellois et des visiteurs. Nous comptons sur vous pour que les choses changent.

De son côté, la commune s'engage aussi sur un certain nombre de points. Les voici résumés.

- 01 ENTREtenir LES ESPACES VERTS**
Au-delà du simple entretien des espaces verts communaux existants, nous en créerons d'autres pour faire d'Audresselles une commune plus verte.
- 02 NETTOYER & AMÉLIORER LA VOIRIE**
Les trottoirs communaux et les voiries les plus abîmées feront l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état.
- 03 AMÉLIORER LES SERVICES EN MATIÈRE DE COLLECTE DE DÉCHETS**
L'organisation du ramassage des déchets verts, des encombrants et des poubelles classiques fera l'objet de négociations auprès de l'intercommunalité pour améliorer sans cesse le service aux habitants. Néanmoins l'apport volontaire est un acte citoyen : nous l'encourageons pour les Audressellois disposant d'un véhicule.
- 04 LUTTER CONTRE LES «CROTTOIRS»**
Les chiens sont les bienvenus à Audresselles. Pour autant leurs maîtres seront incités à ramasser les « oubliés » ou seront sanctionnés.
- 05 LUTTER CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES**
Il n'est pas acceptable de voir les abords de la commune ou certains espaces publics enlaidis par des dépôts sauvages. Nous y mettrons un terme par une campagne de communication suivie de répression si besoin.
- 06 ÉQUIPER NOTRE VILLAGE EN POUBELLES**
Nous avons commencé à installer des poubelles, des distributeurs de sacs « sans-crottes » et des bacs à marée, pour inciter chacun à les utiliser à bon escient et pour accompagner les efforts, tout en préservant le caractère pittoresque d'Audresselles.
- 07 INCITER LES AUDRESSELLOIS & LES VISITEURS À S'IMPLIQUER DANS LA PROPRETÉ DE NOTRE CADRE DE VIE**
Avec cette campagne de sensibilisation « Audresselles, plus belle », c'est un de nos engagements que nous réalisons.
- 08 ORGANISER ET ENCOURAGER LE NETTOYAGE DES ESPACES PUBLICS**
Le bord de mer, la plage, les dunes sont des espaces à protéger et à entretenir. Les Audressellois sont toujours prêts à se mobiliser pour la beauté des sites. Nous les accompagnerons dans cette démarche.
- 09 ADOPTER LES BONNES PRATIQUES**
Nous nous sommes engagés dans une réelle démarche de tri sélectif et de recyclage des déchets dans toutes les activités communales.
- 10 ALLER VERS UNE COMMUNE ÉCO-RESPONSABLE**
En matière de préservation des ressources du milieu naturel, et de gestion des énergies renouvelables, nous voulons emmener Audresselles vers l'exemplarité.



17kg !!!! RAS LE BOL !

Une Audresselloise est venue se confier en mairie pour nous témoigner qu'elle avait ramassé 17kg de crottes de chien à proximité de son domicile !

Environnement :

Le retour des moutons dans le pré des dunes de la Manchue !



La commune possède un terrain d'environ quatre hectares de dunes herbacées, sur le site de la Manchue, à la sortie du village sur la route d'Ambleteuse. Ce site a tendance à s'embroussailler naturellement. Aussi, pour des raisons de préservation de la biodiversité, cette surface a

besoin d'être entretenue par des opérations de fauche ou de pâturage. Le choix a été fait de conduire l'opération d'entretien de ces terrains avec des moutons boulonnais. Des clôtures ont été installées par le PNR Cap et marais d'Opale grâce à une subvention de l'Agence de l'eau.

Cette opération gagnante-gagnante implique de nombreux partenaires : des habitants d'Audresselles, les services de la mairie (une opération de ramassage des déchets plastiques a eu lieu le mercredi 8 juillet avec une dizaine de bénévoles), le Parc naturel régional qui veille au bon équilibre entre pâturage et maintien de la biodiversité, un éleveur de Tardinghen, Romain Boulet et nos amis les moutons boulonnais « qui font tout le travail ».

Le saviez-vous ? Le mouton Boulonnais fait partie des 27 races ovines françaises à petits effectifs pour lesquelles des risques importants de disparition existent.



Son berceau de race est le Boulonnais comme son nom l'indique. On recense au total 50 élevages (dont trois éleveurs sur la côte d'Opale : Gonzague Calais à Audinghen, Romain Boulet à Tardinghen, Serge Duvivier à Wimereux) et environ 2500 brebis. Le mouton boulonnais se caractérise par son grand gabarit, des animaux solides et rustiques, une grande aptitude à la marche, une laine blanche sans taches noires, un nez noir, la tête la plus

foncée possible avec des reflets bleutés et des oreilles relevées.

Sa viande est de grande qualité gustative caractérisée par sa couleur rosée et sa tendreté. Elle est valorisée au travers de la marque « Agneau Boulonnais, agneau des terroirs du Nord »

Plusieurs bouchers ou points de vente du Boulonnais s'impliquent dans cette filière notamment à Alincthun, Desvres, Samer, Outreau, Saint Martin de B, Marquise

La Commission 8 s'est également attelée à travailler sur :

- un **renouvellement des contrats d'électricité** en collaboration avec la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.
- un **Diagnostic de l'éclairage public**.
- le **nettoyage des rives de la Manchue** en partenariat avec le lycée agricole de Coulogne.
- diverses réflexions d'**aménagement des espaces verts**.
- La reprise de **contacts avec les structures territoriales et Collectivités locales** (le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, le Parc naturel marin le Parc naturel régional, etc...).

Etat civil

Ils nous ont quittés en 2020

- Jacqueline Cappelle épouse Boulet (21/01)
- Denise Dutertre épouse Randoux (21/03)
- Bernadette Loiseau veuve Boutoille (21/03)
- Marcel Lavoisier (21/03)
- Christiane Capron veuve Duchateau (8/07/20)
- Claude Gomez (15/07/20)
- Didier Vanvossen (19/07)
- Marie-Françoise Nicot épouse Bailleul (24/07)
- Jean-Marie Viaene (2/08)
- Jean-Marie Barbier (12/08)
- Thérèse Lamérand veuve Oyez (19/09)
- Micheline Baillet veuve Harduin (6/10)

Ils se sont pacés :

Laura Cuvillier et Jérôme Poulain (21/07/20)
Amandine Martin et Matthieu Deloz (21/08/20)

Les naissances en 2020 :

Hilona Can le 18/03
Maïwenn Lemaire 27/05
Iléana Chevalier 15/09

Baptême civil :

Maïwenn Lemaire 17/10



**Soutenez nos
commerces de proximité**

Les audressellois se mobilisent



Recevez l'actualité d'Audresselles en temps réel sur votre téléphone

**Ma mairie
en poche.**

Pensez à télécharger l'application sur vos portables pour recevoir les infos en temps réel.



Ma mairie
en poche.

Offrez à vos habitants une application mobile vraiment utile !



"**Ma Mairie en Poche**" est une application mobile qui vous permet de recevoir l'actualité d'Audresselles en temps réel et sans créer de compte, sous forme de notifications directement sur votre téléphone.

Comment recevoir les informations ?

1. Téléchargez gratuitement « Ma mairie en Poche » via Google Play ou Apple Store sur votre téléphone et suivez les instructions.
2. Entrez le code postal « 62164 » ou tout simplement « **AUDRESSELLES** » .
3. Vous êtes prêt à recevoir les notifications de la commune d'Audresselles.

A vous de jouer, c'est très simple et rapide pour rester informé en temps réel !

Informations pratiques

Le calendrier de collecte des déchets :

1^{er} semestre 2021
COLLECTE DES DÉCHETS
COMMUNE D'AUDRESSELLES

● emballages recyclables ■ ordures ménagères ▲ encombrants

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 VEN	1 LUN	1 LUN	1 JEU	1 SAM	1 MAR
2 SAM	2 MAR	2 MAR	2 VEN	2 DIM	2 MER
3 DIM	3 MER	3 MER	3 SAM	3 LUN	3 JEU
4 LUN	4 JEU	4 JEU	4 DIM	4 MAR	4 VEN
5 MAR	5 VEN	5 VEN	5 LUN	5 MER	5 SAM
6 MEC	6 SAM	6 SAM	6 MAR	6 JEU	6 DIM
7 JEU	7 DIM	7 DIM	7 VEN	7 VEN	7 LUN
8 VEN	8 LUN	8 LUN	8 JEU	8 SAM	8 MAR
9 SAM	9 MAR	9 MAR	9 VEN	9 DIM	9 MER
10 DIM	10 MER	10 MER	10 SAM	10 LUN	10 JEU
11 LUN	11 JEU	11 JEU	11 DIM	11 MAR	11 VEN
12 MAR	12 VEN	12 VEN	12 LUN	12 MER	12 SAM
13 MER	13 SAM	13 SAM	13 MAR	13 JEU	13 DIM
14 JEU	14 DIM	14 DIM	14 VEN	14 VEN	14 LUN
15 VEN	15 LUN	15 LUN	15 JEU	15 SAM	15 MAR
16 SAM	16 MAR	16 MAR	16 VEN	16 DIM	16 MER
17 DIM	17 MER	17 MER	17 SAM	17 LUN	17 JEU
18 LUN	18 JEU	18 JEU	18 DIM	18 MAR	18 VEN
19 MAR	19 VEN	19 VEN	19 LUN	19 MER	19 SAM
20 MEC	20 SAM	20 SAM	20 MAR	20 JEU	20 DIM
21 JEU	21 DIM	21 DIM	21 VEN	21 VEN	21 LUN
22 VEN	22 LUN	22 LUN	22 JEU	22 SAM	22 MAR
23 SAM	23 MAR	23 MAR	23 VEN	23 DIM	23 MER
24 DIM	24 MER	24 MER	24 SAM	24 LUN	24 JEU
25 LUN	25 JEU	25 JEU	25 DIM	25 MAR	25 VEN
26 MAR	26 VEN	26 VEN	26 LUN	26 MER	26 SAM
27 MEC	27 SAM	27 SAM	27 MAR	27 JEU	27 DIM
28 JEU	28 DIM	28 DIM	28 VEN	28 VEN	28 LUN
29 VEN	29 LUN	29 LUN	29 JEU	29 SAM	29 MAR
30 SAM	30 MAR	30 MAR	30 VEN	30 DIM	30 MER
31 DIM	31 JEU	31 JEU	31 VEN	31 LUN	

La déchèterie



L'accès à la déchèterie intercommunale de Marquise se fait uniquement **sur rendez-vous**. Il vous suffit de choisir le créneau que vous souhaitez.

La déchèterie intercommunale est accessible aux usagers sans rendez-vous tous les vendredis de de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Coordonnées :

Déchèterie Communautaire

Chemin des Poissonniers

62 250 Marquise

Tél.: 03 21 87 69 99

service.dechets@terredes2caps.com

www.terredes2caps.fr

Encombrants :



Prochain ramassage des encombrants à
AUDRESSELLES

18 mars 2021

Les inscriptions devront se faire entre le
lundi 11 janvier et le vendredi 19 février.

Pour vous inscrire **contactez le 03 21 87 57 57** et d'indiquer la nature des encombrants à retirer.

Prochain numéro prévu : avril 2021